CDG38
Monsieur le Président
493 rue des Universités
CS 50097
38 401 Saint-Martin-d’Hères Cedex

 Le JJ.MM.AAAA

**Objet : protection sociale complémentaire**

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu votre lettre d’information relative aux nouvelles dispositions de la protection sociale complémentaire applicable à nos agents au 1er janvier 2025 pour les risques prévoyance.

Nous avons bien noté que le centre de gestion va, par sa compétence légale, lancer un appel à concurrence en mars 2024 pour souscrire un contrat collectif à adhésion facultative des employeurs publics territoriaux, ou un contrat à adhésion obligatoire, qui prendra effet au 1er janvier 2025.

Aussi, nous vous confirmons que (**case à cocher selon votre choix**) :

|  |
| --- |
| **Nous souhaitons** adhérer à ce contrat, et vous communiquons par conséquent le fichier des statistiques en conséquence afin de permettre aux assureurs de connaître mon risque et de proposer une tarification. *Note : votre assemblée ou conseil doit délibérer en ce sens[[1]](#footnote-1).* |[ ]
| **Nous ne souhaitons pas** adhérer à ce contrat, et avons pris connaissance qu’en cas de demande ultérieure d’adhésion, nous risquons de ne pas bénéficier des taux mutualisés et donc plus avantageux. |[ ]

Nous avons bien noté que cette déclaration d’intention ne nous oblige pas à adhérer au contrat qui sera souscrit.

Nous vous prions d’agréer, Monsieur le Président, l’assurance de notre considération distinguée.

Signature du représentant de la collectivité.

1. Article 4 du décret n°2011-1474. À noter que la délibération peut intervenir ultérieurement. [↑](#footnote-ref-1)